



**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SÉANCE DU 10 JUILLET 2014 -**

Etaient présents : Mme MELANI, Mme OLLIER, M. RAGOT, M. LABARRE, Mme LAWRENCE, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. BOUDET, M. CAUMONT, M. CUINET, Mme JOUIN, Mme LAVAL, M. LEROY-LANSARD, Mme LOPEZ ARAVENA, Mme MARTINEZ.

Etaient représentés : M. BALLESTA, Mme MAGNE, Mme MALTONE, M. DAGNEAU, Mme FRETAUD.

Etaient invités : Mme CAILLOT, Mme PICCO, M. VALAT, Mme VILLENEUVE.

Mme LAWRENCE ouvre la séance à 9H15.

Elle signale que M. RAGOT participe à sa dernière séance de la CFVU et le remercie au nom de tous les membres, pour son implication, son assiduité exemplaire et de ses interventions claires et concises au sein de la commission.

M. RAGOT est très fier d'avoir été élu à la CFVU par les collègues alors qu'il n'est que professeur associé.

Il est également fier d'être du côté des sciences humaines qui permettent de comprendre le monde actuel et préparer l'avenir. Il pense qu'il ne faut pas nourrir de complexe d'infériorité vis-à-vis des sciences dures et que notre université peut s'enorgueillir de ce qu'elle construit pour l'avenir.

I – MCC MODIFIÉES DES UFR HUMANITÉS, LANGUES ET STC

Mme LAWRENCE rappelle qu'il s'agit aujourd'hui de voter uniquement les modalités de contrôle de connaissances qui ont subi des modifications.

M. VALAT indique que les Modalités de Contrôle des Connaissances sont présentées selon un nouveau format harmonisé pour les 3 UFR. L'objectif de ce nouveau format est de favoriser la lecture et la compréhension des MCC.

Il signale avoir reçu la veille des MCC supplémentaires pour l'UFR Humanités qui inclut notamment le passage en session unique des masters pro de l'UFR.

M. CAUMONT demande à quoi correspond la colonne adossement.

M. VALAT répond que cette colonne prend en compte le dispositif de réussite en licence mis en place par l'UFR Humanités et l'UFR Langues et Civilisations. En UFR Langues et Civilisations, la partie

réussite en licence a été intégrée dans la maquette sous forme de matières facultatives alors que cela n'a pas été le cas en UFR Humanités.

Il s'agit donc de notifier par cette colonne que la note indiquée entre dans le cadre du dispositif de réussite en licence.

M. RAGOT précise que la principale raison du passage en session unique des masters pro de l'UFR Humanités est que les étudiants de master 2 sont en stage à partir du mois d'avril et ne peuvent donc pas se présenter en seconde session.

Mme OLLIER souligne qu'en master 2 métiers de la traduction, les étudiants soutiennent leur mémoire au retour de leur stage en septembre.

Mme LEBRAUD remercie les collègues du bureau des examens pour le travail mené de vérification des MCC.

Elle souligne que ce tableau est beaucoup plus clair mais constate encore des manques notamment au niveau des codes épreuves, des natures d'épreuves et parfois même des noms de responsables. Elle souhaite que pour le mois de septembre tout soit complété.

Mme LAWRENCE réaffirme sa volonté pour le prochain quinquennal, de voir les MCC votées en début de contrat et que seules des modifications à la marge soient faites dans le courant du quinquennal.

Mme RAHOU souhaite une simplification des pourcentages par épreuve. Elle constate également des contrôles terminaux indiqués en écrits UFR dans la maquette du DU Grec.

M. CAUMONT demande si le poids du contrôle continu est supérieur à celui des années précédentes.

Mme LEBRAUD répond que globalement le nombre d'épreuves terminales est en diminution par rapport à l'année dernière (Semestre 1 : chiffres stables ; Semestre 2 : 286 épreuves en 2013 et 253 en 2014 ; Session 2 : 414 épreuves en 2013 contre 380 en 2014).

M. VALAT signale la possibilité de mutualisation d'épreuves entre plusieurs matières ou plusieurs UE, pratique qui tend à se développer en session 2.

Il signale la proposition de L. EDWARDS de proposer d'intégrer au vote la modification relative à l'option 2 en langue vivante pour les licences de non spécialistes.

En session 2, une épreuve orale mutualisée entre les 2 semestres est organisée sauf en L1 où la langue n'est enseignée qu'au 2nd semestre.

Mme OLLIER demande s'il s'agit de rattraper deux écrits par un oral en session 2.

M. VALAT répond que l'UE de Langues pour non-spécialistes est évaluée en CC en session 1 et un oral en session 2.

M. LEROY-LANSARD demande si la mutualisation d'épreuves implique une mutualisation des cours.

Sur la maquette MCC de la licence LEA Anglais-Chinois (Session 2 du semestre 5 : mutualisation des UE 3 et 4 en un oral), il ne comprend pas comment la langue écrite peut être évaluée en oral.

Enfin, il s'étonne de l'absence de régime dispensé sur la licence Italien Babel.

Mme LAWRANCE explique que la mise en commun des épreuves en LLCER Anglais est rendue possible par une transversalité des UE mais que cela n'implique aucune mutualisation de cours.

Mme OLLIER ajoute qu'il existe une continuité dans le programme des UE des semestres et que l'étudiant est interrogé sur les deux parties en même temps.

Mme MELANI souhaite attirer l'attention sur la présentation des sujets notamment dans les cas d'épreuves mutualisées.

En effet, seul un code épreuve apparaît sur le sujet alors que plusieurs UE sont concernées, ce qui peut porter à confusion. Elle propose d'indiquer sur le sujet que l'étudiant ne doit repasser que l'UE non acquise en session 1.

Sur l'évaluation de la langue chinoise écrite à l'oral, elle souligne qu'il s'agit pour l'étudiant d'expliquer à l'oral un texte qu'il aura préparé en amont.

Mme LAWRANCE pense que le choix de ne pas faire de régime dispensé en Licence Babel répond à une volonté d'encourager les étudiants à l'assiduité.

Mme RAHOU indique que seuls les licences et masters pro peuvent ne pas proposer de régime dispensé.

Mme MELANI pense que l'exclusion d'étudiants dispensés peut dissuader certains étudiants de s'inscrire dans cette licence.

M. ARCELIN souligne que les étudiants de certains masters de l'UFR STC peuvent être dispensés mais ont une obligation de présence à certains séminaires.

Mme MARTINEZ demande si la matière TIC de la licence information et communication indiquée en enseignement à distance pour tous les régimes implique qu'elle est ouverte en FAD. Elle signale que sur la maquette de la licence LLCER Allemand, aucune MCC n'est mentionnée pour l'épreuve de l'UE 2 en session 2.

M. LEROY-LANSARD demande si ce TD est uniquement proposé à distance ou s'il existe également en présentiel.

Mme LAWRANCE dit qu'il s'agit d'une méthode hybride d'enseignement via une plateforme et qu'elle concerne tous les étudiants.

M. VALAT précise que l'idée est de privilégier le travail en autonomie des étudiants et d'échange interactif avec les enseignants. Les compétences de l'étudiant sont évaluées sur la durée du semestre via la constitution d'un dossier numérique.

Mme OLLIER indique qu'à partir de la rentrée, 4 séminaires du Master 2 Anglais seront proposés uniquement à distance.

Mme LEBRAUD relève que des contrôles terminaux sont indiqués en écrits UFR et que cela n'est pas possible dans le cadre de la session 2.

M. ARCELIN ajoute qu'un examen organisé en dehors des périodes d'enseignement ne peut être organisé par l'UFR et doit être pris en charge par la Scolarité centrale.

Mme RAHOU remarque sur la licence LLCER Allemand le renforcement linguistique n'est autorisé qu'aux étudiants en régime général.

Mme LAWRENCE prévient que l'étudiant dispensé ne peut choisir en renforcement de langue que l'anglais ou l'espagnol, les autres langues étant dispensées en CLES-CLUB où il n'y a peut pas y avoir de dispensé.

Mme LEBRAUD relève un problème de coefficient sur la matière 2 d'une UE du Master Etudes Slaves qui évalué en CC et en CT.
Elle signale un problème de coefficient et de CT noté en écrit UFR également sur le Master Sciences du Langage.

M. VALAT souligne que le poids du coefficient aux matières doit se faire dans son rapport à l'UE.

Mme MELANI répond que pour le Master Etudes Slaves, il s'agit d'un CC évalué par un écrit de 4 heures et un CT (écrit de 4h) pour les dispensés.
Sur le Master Sciences du langage, elle souligne la volonté de l'équipe pédagogique de conserver ses écrits UFR qui donne plus de souplesse au niveau de la conception des sujets. L'examen terminal oblige un dépôt des sujets tôt dans le semestre, ce qui semble prématuré par rapport à l'achèvement du programme.

Mme LEBRAUD rappelle que les écrits UFR doivent être intégrés au calendrier des CC, autrement réalisés pendant la durée du semestre. A défaut, cet écrit ne pourra être programmé qu'après la publication du calendrier des écrits et ne respectera donc pas les délais règlementaires de publication des épreuves.

M. VALAT parle de double gestion : une organisation en centrale qui permet de gérer toutes les incompatibilités et une organisation en UFR qui alourdit le travail des collègues des composantes.

Mme RAHOU propose d'indiquer la nature du CC en devoir sur table dans la partie commentaire pour éviter toute confusion avec un écrit terminal.

Mme MELANI demande si les épreuves de CC pour les assidus et de CT pour les dispensés doivent être de même nature.

Mme LAWRENCE dit qu'il s'agit d'une question d'équité entre les étudiants et de leur permettre de valider des compétences de même type.
Elle rappelle l'importance de voter les MCC dès juillet afin de permettre aux équipes de les présenter lors des journées de prérentrée.

Elle décide, après réexamen en séance, de ne pas présenter au vote l'ensemble des MCC proposées. Les formations identifiées présentent pour l'essentiel, des anomalies de coefficients au niveau de leurs épreuves.

Il est décidé de reporter la validation des MCC de ces formations à la séance de septembre.

Cette décision concerne les :

- Licence Histoire de l'art,
- Licence Lettres classiques,
- Licence Philosophie,
- Licence Information et communication,
- Licence Bi-disciplinaire Information et communication – Anglais,

- Licence LLCER Italien BABEL,
- Licence LLCER Allemand,
- Licence LLCER Arabe,
- Master Etudes Italiennes,
- Master Sciences du Langage.

- **Sont soumises à la validation de la CFVU :**
- DU Grec et Latin
- Licence Arts du Spectacle et audiovisuel parcours Cinéma,
- Licence Arts Plastiques,
- Licence Arts du Spectacle et audiovisuel parcours Danse,
- Licence Chanson Française,
- Licence Design-Arts Appliqués,
- Licence Musicologie,
- Licence Arts du Spectacle et audiovisuel parcours Théâtre,
- Licence Histoire-Géographie,
- Licence Histoire et Patrimoine,
- Licence Histoire Contemporaine,
- Licence Histoire Médiévale,
- Licence Archéologie,
- Licence Culture Humaniste et Scientifique,
- Licence Lettres Modernes,
- Licence LEA Anglais-Allemand,
- Licence LEA Anglais-Chinois,
- Licence LEA Anglais-Portugais,
- Tronc commun LEA,
- Licence LLCER Anglais,
- Licence LLCER Portugais,
- Licence LLCER Japonais,
- Master Professionnel Design,
- Master Professionnel Mise en Scène et Scénographie,
- Master Professionnel Régie des œuvres,
- Master Ingénierie de projets culturels et interculturels,
- Master Etudes Slaves.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote.

Votants :	22
Blancs :	10
Contre :	0
Pour :	12

➔ **La CFVU adopte les maquettes des MCC modifiées 2014-2015.**

II – MAQUETTES AGRÉGATIONS INTERNES

Mme LAWRENCE rappelle qu'à la suite du désengagement financier progressif du Rectorat de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne a souhaité maintenir un niveau de préparation conséquent de 90HTD. Cinq préparations à l'agrégation interne sont concernées :

- Lettres classiques,

- Lettres modernes,
- Espagnol,
- Anglais,
- Histoire-géographie.

Ces formations sont ouvertes uniquement en formation continue et le montant des droits d'inscription est fixé à 750€.

Elles ont pour objectif de préparer aux épreuves écrites et orales de l'Agrégation. À la différence d'autres formations payantes nationales comme le CNED, ces formations se distinguent par des cours en présentiel et un suivi diversifié des étudiants : correction de devoirs, organisation d'un concours blanc, entraînement des étudiants à l'oral.

En ce qui concerne l'organisation des formations, celles-ci se dérouleront le mercredi après-midi au collège Gérard Philippe de Pessac avec également quelques cours mutualisés avec les Agrégations externes.

Le seuil d'ouverture est fixé à 12 inscrits par formation.

Mme PICCO souligne que la politique de soutien aux agrégations internes diffère d'un Rectorat à l'autre. La politique du Rectorat de Bordeaux est celle d'un désengagement total de cette formation. Elle rappelle que cette formation ne concerne que les personnes ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans la fonction d'enseignant et que la formation permet de prétendre à une prise en charge (DIF) des frais d'inscription et de déplacement par le Rectorat.

M. LABARRE souhaite connaître le nombre d'agrégatifs internes admis en 2013-2014.

Mme PICCO souligne que seule l'agrégation interne en Histoire-Géographie était proposée l'année dernière à l'Université Bordeaux Montaigne. Sur 12 inscrits, 3 personnes ont été admissibles et 1 admis.

Mme LAWRANCE demande combien de personnes étaient présentes à la réunion de présentation organisée en vue de l'ouverture de cette formation à l'agrégation interne.

Mme PICCO évoque 12 personnes pour l'Histoire et 25 à 30 personnes présentes par discipline pour l'Anglais, l'Espagnol et les Lettres.

Mme OLLIER signale l'effort des enseignants d'anglais d'aménager les horaires de cours de l'Agrégation externe afin d'intégrer au mieux les agrégatifs internes. Elle demande si tous les personnes qui souhaitent s'inscrire en agrégation interne paieront 750 €.

Mme PICCO dit que le prix proposé est aligné sur ceux du CNED et qu'il est très en-dessous des prix pratiqués par les cours privés Sévigné. Tous les enseignants sont convaincus que l'université a un rôle à jouer dans la formation continue des enseignants du secondaire et que nous avons les atouts pour leur permettre de réussir ces concours.

Mme MELANI trouve anormal les différences de traitement d'une académie à l'autre. Elle demande si dans le cadre du prochain quinquennal, il sera possible d'ouvrir des séminaires de master à la formation continue.

Mme LAWRANCE souligne que le Rectorat de Bordeaux investit beaucoup dans le suivi des Bac -3/+3.

Elle indique que l'ouverture à la formation continue fait partie des projets du prochain quinquennal.

M. BOUDET demande à quelle hauteur cette formation est financée par l'établissement. Il souligne que le choix d'ouvrir ces formations sans financement du Rectorat répond d'un choix politique.

Mme LAWRENCE répond que cela dépendra du nombre d'inscrits. L'investissement de l'établissement s'inscrit dans la même ligne que celle menée par l'établissement pour les agrégations externes (1 500h non compensées), les DU et les certifications en langues.

Mme CAILLOT prévient que le coût d'un étudiant à l'année est de 1 400€. En défalquant les coûts liés à l'occupation des locaux, en limitant les heures d'enseignement par des mutualisations avec les Agrégations externes, on arrive à un tarif de 750 €. Ce tarif ne couvrant pas la totalité de la charge, un seuil minimum de 12 inscrits à été fixé afin de limiter l'investissement de l'établissement.

M. LEROY-LANSARD signale que le CNED propose plusieurs formules de cours allant de 599 € à 890 €.

Mme LAWRENCE ajoute que l'université s'est positionnée raisonnablement au milieu de la fourchette de prix proposés par le CNED en sachant que la formation offerte par l'université se distingue par ses cours en présentiel et son accompagnement diversifié des étudiants.

Elle propose de passer au vote des maquettes des Agrégations internes de Lettres modernes, Lettres classiques, Espagnol, Anglais et Histoire-Géographie.

Votants :	22
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	22

➔ **La CFVU adopte les maquettes des agrégations internes.**

III – MAQUETTES MASTER 2 MEEF PHILOSOPHIE

Mme LAWRENCE rappelle le cas particulier de l'enseignement de philosophie qui est enseigné au lycée à partir des classes de terminale. Ainsi, les enseignants de philosophie (jurys de CAPES) au plan national n'ont pas souhaité proposer de préparation en Master 1 MEEF estimant qu'il n'était pas nécessaire de connaître la psychologie de l'enfance notamment. Les candidats au concours suivent un master classique de philosophie.

Cette exception a aussi été rendue possible par le fait que les épreuves du CAPES de philosophie n'ont pas été modifiées par la réforme.

La maquette de Master 2 MEEF philosophie présente la même structure que les autres MEEF 2, à savoir un tronc commun contexte du métier qui est dispensé par l'ESPE, la langue vivante obligatoire non compensable, la didactique qui est un enseignement partagé entre l'ESPE et UBM, une formation à la recherche et enfin une mise en situation professionnelle sur le terrain.

M. LEROY-LANSARD demande si le Master 2 MEEF bénéficie d'une session de rattrapage.

Mme LAWRENCE indique l'UBM est la seule université à voir maintenu pour l'année 2014/2015 une session de rattrapage pour le Master 1 MEEF alors que la Master 2 est en session unique.

M. BOUDET demande s'il existe un Master 1 MEEF philosophie.

Mme LAWRENCE souligne qu'en accord avec le Président du jury de CAPES l'année dernière et la non-modification de l'épreuve finale du concours, il a été accepté que les étudiants soient formés au CAPES au sein du Master 1 recherche.

Mme PICCO prévient que cette particularité liée à la philosophie pose des problèmes, notamment l'absence d'une UE langue obligatoire en Master 1 alors que les étudiants ont en Master 2 MEEF une UE langue obligatoire et non compensable.

Sur la mise en place d'une session de rattrapage, elle signale que l'UE 1 de tronc commun organisée par l'ESPE est la seule UE qui n'aura pas de session de rattrapage. Elle indique que cette distinction pose problème notamment avec l'UPPA qui ne possède pas de session de rattrapage pour les mêmes formations.

M. ARCELIN souligne que la mise en parallèle d'UE en session unique et d'UE à deux sessions sur une même formation entraîne obligatoirement une gestion manuelle des étudiants.

M. LEROY LANSARD propose de parler de cette question avec les élus étudiants de l'UB et de l'UPPA.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote de la maquette du Master 2 MEEF philosophie.

Votants :	22
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	22

☞ ***La CFVU adopte la maquette du Master 2 MEEF philosophie.***

IV – AFP STRATEJIC ET AFP KALARIPAYAT

Mme LAWRENCE explique que l'AFP Kalaripayat est le prolongement d'une action menée dans le cadre des projets réussite en licence de la licence LLCER anglais.

Il va être proposé à un groupe de remédiation de participer en complément à cette activité sportive afin de développer la cohésion du groupe.

L'objectif était de découvrir cet art martial ancestral indien combiné avec un enrichissement culturel et un travail de compréhension écrite et orale en anglais dans le cadre des conférences-exposés.

L'AFP s'adressera à 15 étudiants de LCE1 préalablement inscrits en groupe de soutien pour le semestre 1. Cette action comprendra 5 conférences-exposés d'1 heure chacune et 10 ateliers pratiques de 1h30 pour un volume global de 20 heures.

L'évaluation se fera sous deux formes :

- Une partie théorique langue et culture sous la forme d'un test ;
- Une partie pratique comprenant 4 critères d'évaluation : disponibilité corporelle, assiduité, évolution/progression, implication individuelle et collective.

Le professeur qui interviendra dans le cadre de cette AFP sera rémunéré sur le support des projets pédagogiques de l'UFR.

Mme OLLIER remercie les deux porteurs de projets de la création de cet AFP qui permettra aux étudiants de retrouver une certaine cohésion de groupe.

M. BOUDET regrette que cette AFP ne soit ouverte qu'à un si petit nombre d'étudiants. Il demande si cette AFP pourra par la suite être étendue à d'autres étudiants.

Mme LAWRENCE prévient que ce projet ne peut pas être immédiatement proposé à tous et qu'il répond aux projets de réussite en licence menés par l'UFR Langue.

Mme OLLIER souligne les problèmes d'intégration des étudiants de LLCER Anglais en partie dû au grand nombre d'inscrits. Elle pense que la perte des liens sociaux dans une grande promotion peut être atténuée par ce type de projet.

Mme LAWRENCE rappelle que sur les postes Fioraso recrutés en 2013, 7 ont été ciblés vers l'aide à la réussite en Licence. Le taux de réussite des étudiants en remédiation en LLCER Anglais, LEA et Histoire de l'Art a augmenté de + de 10 pts.

Elle propose de passer au vote de l'AFP Kalaripayat.

Votants :	22
Blancs :	1
Contre :	0
Pour :	21

➤ La CFVU valide l'AFP Kalaripayat.

Mme LAWRENCE rappelle que l'AFP Stratejic a déjà fait l'objet d'une présentation à la CFVU du 03/06/2014. Cette AFP avait été rejetée car les objectifs et compétences attendus tels qu'ils étaient présentés ne permettaient pas à la commission de justifier l'existence d'une AFP propre puisqu'il existe déjà l'AFP "responsabilités associatives". De plus, les critères d'évaluation appelaient un effort de clarification.

Pour les mêmes raisons, la confusion entre les compétences acquises dans le cadre de l'implication des étudiants dans la Junior entreprise et celles développées ou acquises dans le cadre de prestations rendues aux clients n'est pas levée.

Mme VILLENEUVE rappelle que Stratejic est une association qui travaille comme une Junior entreprise soutenue et contrôlée par la CNJE : Confédération Nationale des Juniors Entreprises. Elle permet aux étudiants de mettre en pratique les enseignements théoriques acquis. C'est un atout pour l'apprentissage des étudiants : un échange de compétences et d'expériences entre membres, un réseau potentiel de contact (expériences, stages...).

Elle indique que les critères d'évaluation sont intégrés dans une grille d'évaluation. L'évaluation sera formalisée par une présentation orale des objectifs accomplis devant le professeur référent, le responsable de Pôle et le Président de l'association Stratejic.

Mme LAWRENCE trouve que cette évaluation légère par rapport aux autres AFP pour lesquelles l'on demande la rédaction d'un rapport.

M. RAGOT pense que le grand intérêt des étudiants en Junior entreprise est de réaliser des prestations de services pour le compte de véritables clients (étude de marché, enquête de publics, audit...).

Il y a ici une confusion entre l'évaluation de l'engagement associatif des étudiants membres de la Junior et l'évaluation de la qualité de prestation de service rendu au client.

Mme VILLENEUVE souligne que scinder en deux ces aspects ne permettra d'évaluer que le pôle études de Stratejic qui est en lien direct avec le client alors que les autres membres participent indirectement à la réalisation des projets d'études.

M. HAUQUIN pense qu'il est important de valoriser les compétences acquises dans le cadre de la Junior pour avoir un portefeuille de compétences valorisables pour un recrutement futur. Ce qui pose problème dans la construction de cette AFP est le fait d'inclure la partie investissement associatif qui porte à confusion y compris pour un recruteur.

M. RAGOT comprend la volonté de l'évaluation de l'ensemble des membres de l'association mais voit une vraie différence entre le travail relevant du fonctionnement propre de l'association qui relève de l'AFP « Responsabilités associatives » et le travail effectué auprès d'un prestataire qui relève de cette AFP.

M. RAGOT propose de se rapprocher de la CNJE pour réfléchir à cette AFP.

Mme LAWRANCE décide de retravailler ce projet avec l'association Stratejic, les professeurs référents et le POSIP avant de la présenter de nouveau à la CFVU.

V – CONVENTION DE LICENCE INFO-COMM DÉLOCALISÉE A LOMÉ

Mme LAWRANCE signale que cette convention prend pour modèle celle mis en œuvre depuis 2 ans à Galatasaray.

Les étudiants procèdent à une double inscription. Ils valident des UE communes dont la correspondance a été établie par les équipes pédagogiques des 2 établissements, les UE manquantes sont dispensées à distance par les enseignants d'Université Bordeaux Montaigne.

M. BOUDET demande si ces étudiants devront payer les droits d'inscription à l'UBM et à Lomé.

Mme LAWRANCE souligne que oui, ces étudiants bénéficiant d'une double diplomation.

M. CAUMONT souhaite revenir sur la recherche des moyens et subventions nécessaires à l'application de la convention évoqués dans l'Article 3 de l'accord cadre. Il demande de quel ordre seront ces financements.

Mme LAWRANCE précise que le professeur porteur de ce projet à Lomé est en capacité de trouver des financements auprès des ministères au Togo.

Mme MELANI trouve discriminatoire que les étudiants de Lomé payent pour ce double diplôme alors que les étudiants inscrits en Master Etudes Slaves établit en partenariat avec l'Université de Moscou ne s'acquittent de leurs droits d'inscription qu'à l'UBM et obtiennent un double diplôme.

Mme LAWRANCE répond qu'il s'agit d'un diplôme délocalisé. L'Université de Lomé fournit des cours similaires à ceux existants en Licence information-communication de notre université.

M. ARCELIN ajoute que l'étudiant n'est pas obligé de s'inscrire à ce double diplôme. Il s'agit pour lui de trouver un intérêt pour une poursuite d'études en master à l'UBM.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote de la convention cadre de coopération internationale entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'Université de Lomé.

Votants :	22
Blancs :	1
Contre :	0
Pour :	21

➤ La CFVU adopte la convention cadre de délocalisation de coopération internationale entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'Université de Lomé.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote de la convention de délocalisation de la licence en sciences de l'information et de la communication à l'Université de Lomé.

Votants :	22
Blancs :	10
Contre :	0
Pour :	12

➤ La CFVU adopte la convention de délocalisation de la licence en sciences de l'information et de la communication à l'Université de Lomé.

VI – QUESTIONS DIVERSES

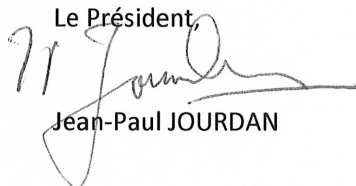
Mme LAWRENCE souhaite établir aujourd'hui avec les élus étudiants une date pour une matinée CFVU qui permettra de leur expliquer le fonctionnement de la commission, les dossiers à venir ainsi que le calendrier.

Mme OLLIER demande à quel moment le calendrier des réunions de la CFVU sera présenté.

Mme LAWRENCE dit qu'un calendrier prévisionnel sera mis en ligne sur le BV dès la rentrée. Elle espère pouvoir réunir avec la CFVU 1 fois/ mois et une réunion du bureau CFVU 15 jours avant. Elle signale la publication de l'arrêté sur le CAC réduit qui devra se réunir à partir du 1^{er} septembre.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12H44.

Le Président



Jean-Paul JOURDAN

